

BRASSEUSE

La commune de BRASSEUSE porte un village rural de la plaine du Valois.

A ce titre, il conviendrait de préserver son caractère.

Les sites d'implantation des développements bâtis et leur importance seront définis par l'étude urbaine préalable, au regard du plan de paysage correspondant.

La réhabilitation de la ferme située au sud du village mérite une attention particulière.

Le développement de la zone d'activités devra s'effectuer en harmonie avec les bâtiments réhabilités.

Localisation des "mérismes" :

Le village de Brasseuse possède des limites franches à l'ouest (parcelles fermées de murs de pierres sur la plaine agricole) et au nord (grande propriété). Il est soumis, au sud, au passage de l'autoroute A1. Les sites d'extension potentiels hors du tissu bâti sont susceptibles de permettre un développement modéré de l'habitat et des activités existantes.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 25

Informations complémentaires :

Site d'intérêt écologique N° 14 "Bois du Haut Montel"

*Unité paysagère N° 8 "Plateau agricole du Valois"
(unité paysagère d'intervention prioritaire)*